

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-119 DU 24 MARS 2006

Chargeant Monsieur **Antoine DAYORI**,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme de l'intérim de **Monsieur Jean-
Baptiste Kocou EDAYE**, Ministre de la
Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour compter
du jeudi 23 au dimanche 26 mars 2006 inclus.

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

- Vu : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu : la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu : le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;

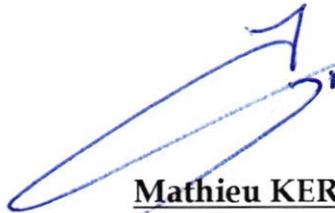
DECRETE

Article 1 : Pour compter du jeudi 23 au dimanche 26 mars 2006, Monsieur **Antoine DAYORI**, est chargé d'assurer l'Intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pendant l'absence de Monsieur **Jean-Baptiste Kocou EDAYE**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mars 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG :
4 - Autres Ministères : 18 - Départements : 6 - JORB : 1